

Allègement des restrictions en Ehpad: le ministère a saisi des experts

Article 18/02/2021

Ça y est, le ministère des solidarités et de la santé a saisi le Haut conseil de la santé publique et le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale pour "définir les modalités de visite les plus adéquates dans ce contexte de haute couverture vaccinale" contre le Covid-19 dans les Ehpad. Brigitte Bourguignon l'a annoncé au Sénat et aux fédérations d'établissement.

De plus en plus de résidents d'Ehpad, vaccinés contre le Covid, réclament d'urgence, avec leurs familles, un assouplissement des contraintes imposées par le protocole sanitaire.

Des représentants de professionnels, comme <u>la conférence nationale des directeurs d'établissements publics</u> <u>pour personnes âgées et handicapées</u> (CNDEPAH) ou encore <u>l'Association des directeurs au service des personnes âgées</u> (AD-PA), ont récemment relayé leurs voix.

Lors des questions d'actualité au gouvernement, le 17 février au Sénat, le sénateur Jean-Marc Boyer (Les Républicains, Puy-de-Dôme) s'est enquis du fait, que dans les Ehpad, "le tout sanitaire n'a-t-il pas atteint sa limite", et souhaité un allégement des mesures de restriction.

Au 16 février, 74% des résidents d'Ehpad ou d'unités de soins de longue durée (USLD) avaient reçu au moins une dose de vaccin et 32% avaient été entièrement vaccinés, sur environ 80% de volontaires à la vaccination, selon les chiffres du ministère.

Et comme <u>elle l'avait suggéré début février</u>, Brigitte Bourguignon, la ministre déléguée chargée de l'autonomie, a répondu au sénateur avoir "saisi aujourd'hui [17 février] le Haut conseil de la santé publique [HCSP] et le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale pour définir les modalités de visite les plus adéquates dans ce contexte de haute couverture vaccinale".

Des avis attendus pour la première semaine de mars

Dans un message transmis à Gerontonews, le cabinet de la ministre déléguée a rapporté quelques propos tenus à ce sujet par Brigitte Bourguignon lors de sa réunion hebdomadaire avec les fédérations du grand âge, organisée ce même jour.

Ainsi, les avis du HCSP et du conseil d'orientation de la stratégie vaccinale sont attendus "pour la première semaine du mois de mars", a-t-elle annoncé aux professionnels, indiquant que "nous pourrons ensuite adapter nos protocoles en conséquence pour les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées".

"Ces saisines et le protocole qui en découlera ne concernent que ces établissements, parce que ce sont eux qui ont connu et connaissent toujours les mesures de gestion les plus dures, ce sont eux qui ont eu accès à la vaccination en premier, mais ce sont aussi eux qui sont les plus fragiles, en particulier dans un contexte de circulation accrue des variants", a-t-elle affirmé.

"Sans rentrer dans le détail des saisines, sachez que les questions que nous avons posées sont extrêmement opérationnelles et concrètes", leur a-t-elle signalé. "Elles interrogent les questions de l'opportunité de définir des seuils, avec une différence entre la vaccination des professionnels et la vaccination des résidents, de la situation des établissements en rapport avec la situation épidémiologique de leur territoire, des nouvelles admissions" et "d'un point de vue médical, de la place des non-vaccinés au sein de l'établissement".

La ministre a également dit vouloir "convier le Pr Alain Fischer [président du conseil d'orientation de la stratégie vaccinale] à une de nos prochaines visioconférences" pour "que vous puissiez échanger avec lui sur l'adaptation très concrète des mesures de gestion", a-t-elle proposé aux fédérations.

"J'avais également pour projet de saisir le Comité consultatif national d'éthique [CCNE], je sais que certains y ont également pensé [telle que l'AD-PA], nous allons approfondir cette question avec le Pr Fischer. Nous pourrions en discuter à la prochaine visioconférence", a-t-elle proposé.

"On a eu comme toutes les autres fédérations des remontées très claires du terrain pour un assouplissement dans les limites du raisonnable", a rapporté ce 18 février Clémence Lacour, responsable des relations institutionnelles au sein de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), auprès de Gerontonews.

Pour l'heure, il y a "des directeurs très à cheval sur les règles et d'autres qui se permettent d'avoir une interprétation un peu moins restrictive [du protocole]".

"Il y a déjà un travail de recherche d'équilibre entre sécurité et liberté qui est fait sur le terrain, mais cela passera quand même sans doute par un desserrement officiel", a-t-elle poursuivi, ajoutant que "les fédérations se sont réunies en groupes de travail pour faire des propositions".

Des tests salivaires à disposition à partir du 1er mars

Lors de cette même réunion, Brigitte Bourguignon a abordé la question des tests salivaires.

<u>La Haute autorité de santé (HAS) "a modifié son avis"</u>, et "je peux donc vous faire un point d'étape sur l'avancement de nos travaux", a-t-elle lancé aux fédérations.

"D'ici le 1er mars, des tests salivaires RT-PCR vont être mis à disposition pour des campagnes de dépistage itératives", a-t-elle annoncé.

"Nous faisons néanmoins face à une limite dans la capacité à traiter ces tests par semaine: aujourd'hui, nous avons une capacité d'environ 250.000 tests salivaires par semaine, c'est évidemment trop peu", a-t-elle convenu.

"Nous travaillons à son augmentation rapide, en lien avec les laboratoires biologiques, mais aussi sur des nouvelles techniques de lectures des tests pour pouvoir tester un maximum de personnes avec un capacitaire de traitement de tests réduit, qui nous permettrait dans quelques semaines d'atteindre 500.000 tests par semaine", a-t-elle assuré.

Pour l'heure, seuls les professionnels des Ehpad ont été cités pour ces tests. Interrogé par Gerontonews, le cabinet de Brigitte Bourguignon a confirmé ce 18 février qu'ils sont "réservés pour le moment aux professionnels", excepté "pour les résidents pour lesquels le prélèvement nasopharyngé est rendu impossible pour des raisons médicales".

L'éviction des professionnels Covid+ asymptomatiques officialisée

S'agissant de l'éviction durant sept jours, préconisée par le HCSP, des professionnels asymptomatiques testés positifs au Covid, le cabinet avait annoncé après la réunion du 10 février avec les fédérations <u>un nouveau</u> protocole imminent, tenant compte de cet avis.

Il a indiqué à Gerontonews qu'en fait de protocole, la nouvelle règle avait fait l'objet d'une instruction adressée aux agences régionales de santé (ARS).

Consultée par Gerontonews et datée du 12 février, elle dispose qu'"en cas de découverte chez un professionnel asymptomatique d'un prélèvement nasopharyngé positif (RT-PCR), prévoir une éviction de 7 jours après la RT-PCR et le respect des mesures barrières renforcées pendant les 7 jours suivants. Cette règle ne doit souffrir d'aucune dérogation et supprime cette possibilité ouverte dans son avis du 23 mai 2020."

"Tous les professionnels, soignants et non-soignants, au sein d'un établissement de santé ou d'un établissement social ou médico-social (ESMS) sont donc désormais potentiellement concernés par une mesure d'éviction, en tant que cas confirmé de Covid-19 ou personne contact à risque d'un cas confirmé", précise le ministère dans le document.

En revanche, les personnels personnes contacts "peuvent continuer à exercer sauf s'ils deviennent symptomatiques ou s'ils ne sont pas en mesure de respecter les gestes barrières". "Le personnel 'personne contact' maintenu en poste doit cependant pratiquer une autosurveillance de ses symptômes, bénéficier d'un prélèvement nasopharyngé entre J5 et J7 du dernier contact à risque, et respecter strictement les mesures d'hygiène et de distanciation physique."

S'agissant des ESMS, l'instruction indique également que "les établissements qui craignent une rupture de la continuité des soins doivent alerter leur ARS pour sécuriser l'intervention de renforts RH".

Ces renforts peuvent prendre différentes formes, comme "le recours à la plateforme 'renfort RH' nationale", la "campagne de recrutement en urgence", une "mobilisation de Pôle emploi et des missions locales", celle des "étudiants en santé" et des associations intermédiaires intervenant en Ehpad.

Des "équipes mobiles" pour vacciner nouveaux résidents et nouveaux volontaires

Un point "qui n'a pas encore complètement trouvé de solution", le fait que le vaccin de Pfizer/BioNTech soit livré en trois fois, a aussi fait remarquer la représentante de la Fnaqpa. "La troisième livraison ne permet pas les primo-injonctions" que ce soit pour les nouveaux entrants, les résidents finalement volontaires ou qui n'avaient pu se faire vacciner plus tôt pour raisons médicales.

"Des adhérents sont extrêmement embêtés avec cela mais le ministère semble proposer le déplacement d'équipes mobiles", a ajouté Clémence Lacour.

Le ministère des solidarités et de la santé a plus exactement fait savoir le 17 février lors d'un point presse qu'il prévoyait de mettre en place un nouveau mode de gestion de la campagne en Ehpad, qui passera par "un système de type équipes mobiles" pour immuniser les nouvelles personnes volontaires et les nouveaux entrants et maintenir ainsi le taux de vaccination. "Ce sera un sujet qui ne sera jamais totalement derrière nous", a-t-il commenté.

Lors de ce point, le ministère a aussi précisé que, au 16 février, 67.286 professionnels de santé de moins de 65 ans avaient reçu une injection du vaccin contre le Covid-19 d'AstraZeneca.

Brigitte Bourguignon a vivement encouragé la vaccination des professionnels d'Ehpad lors de la réunion du 10 février avec les fédérations, trouvant qu'elle était insuffisante.

Le 12 février, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a communiqué sur des cas de syndromes grippaux après l'administration du produit, et a recommandé <u>d'échelonner son</u> <u>administration au sein des services</u> des établissements de santé.

"On a demandé une parole claire là-dessus aux pouvoirs publics", a réagi Clémence Lacour, ne rapportant aucune remontée des adhérents sur ce sujet.

Toujours au cours de cette réunion, Brigitte Bourguignon a annoncé la diffusion imminente <u>d'un nouveau</u> <u>protocole sur la fin de vie</u>, transmis à Gerontonews en fin de soirée.

Valérie Lespez, Claire Béziau et Marion-Jeanne Lefebvre